

A. CAPELLE<sup>1</sup>, I. DENIS-HALLOUARD<sup>1</sup>, J. DIETEMANN<sup>1</sup>, S. CHARDON-ROY<sup>2</sup>, A. KARKAS<sup>2</sup>, O. NUIRY<sup>1</sup>

N°72

<sup>1</sup> Pharmacie Dispositifs Médicaux Stériles, <sup>2</sup> Service d'ORL, CHU Saint Etienne

## Contexte

- Traitement surdité de perception
- DMI hors GHS
- **Contrat de Bon Usage (CBU)**

## Objectif

- Faisabilité d'un suivi prospectif des indications à partir du dossier patient informatisé (DPI) pour :
- les chirurgies d'implants cochléaires
  - les renouvellements de processeurs

## Matériel & Méthodes

- Audit rétrospectif et exhaustif des dossiers patients informatisés
- 22 patients du 01/01/14 au 01/10/14
- Grille d'évaluation à partir des conditions LPP et termes précis requis pour la prise en charge par l'Assurance Maladie
- Grille de recueil pour l'implantation ou le renouvellement de processeurs

## Discussion

Un retour d'information a été réalisé auprès des utilisateurs

## Mise en place

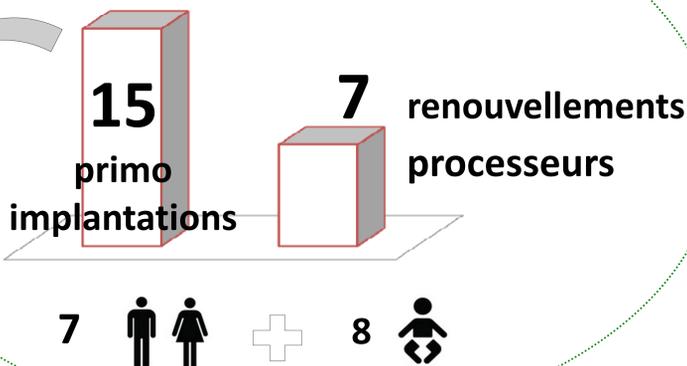
- **Fiches nominatives de prescription avec tous les critères LPP validés COMEDIMS**
- **Complétées à chaque demande par le clinicien et transmises avec la demande de prêt du dispositif.**

## Résultats

### Audit avant mise en place des fiches

### Population

22 dossiers



**Certaines informations sont absentes dans le dossier patient informatique afin de valider tous les critères LPP :**

- **Pour les primo-implantations chez l'adulte :**  
100 % absence du mot « discrimination »  
1/7 dossier ne contient pas d'information sur le caractère neurosensoriel
- **Pour les renouvellements de processeurs :**  
Pas d'information sur la dégradation de performance

### Points conformes :

- **Pour les primo-implantations chez l'enfant :**  
100 % indications validées (=> 87,5 % conformes et 12,5 % justifiées)
- **Pour les renouvellements de processeurs :**  
100 % durée de vie ≥ 5 ans

## Conclusion

Depuis la mise en place de ces fiches, les indications sont analysées à la pharmacie au fil de l'eau à chaque demande. Ce suivi permet, avant la pose, de valider les indications conformément aux critères LPP. Cette démarche entre dans le cadre du plan d'action CBU de l'établissement.

## PRESCRIPTION D'IMPLANT COCHLEAIRE

CHU Saint-Étienne

à adresser à la Pharmacie DMS (Fax 20779)

N° UF : 2323/2326

Libellé UF : ORL

### Conditions générales d'éligibilité

- Surdité neurosensorielle (de perception) bilatérale sévère à profonde
- Après échec/inefficacité d'un appareillage acoustique conventionnel

Les conditions générales d'éligibilité sont-elles respectées :  OUI  NON

IDENTITÉ DU PATIENT (étiquette)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

### PRIMO-IMPLANTATION

**-Adulte** Si jeune adulte est-il entré dans une communication orale ?  OUI  NON

#### ➤ IMPLANTATION UNILATERALE

- Discrimination ≤ 50% lors de la réalisation de tests d'audiométrie vocale avec la liste cochléaire de Fournier (ou équivalent). Les tests doivent être pratiqués à 60 dB, en champ libre, avec des prothèses bien adaptées sans lecture labiale
- Fluctuations lorsque la fréquence et la durée entraînent un retentissement majeur sur la communication
- Autre (justifier) : .....

Personne âgée : a bénéficié d'une évaluation psychocognitive par un centre gériatrique  OUI  NON

#### ➤ IMPLANTATION BILATERALE

-Cause de la surdité risquant de s'accompagner à court terme d'une ossification cochléaire bilatérale :

- Méningite bactérienne
- Fracture du rocher bilatérale
- Autre (justifier) : .....

Perte du bénéfice audioprothétique du côté opposé à l'implant cochléaire, accompagnée de conséquences socioprofessionnelles ou perte d'autonomie chez la personne âgée

**-Enfant** Si âge supérieur à 5 ans est-il entré dans une communication orale ?  OUI  NON

#### ➤ IMPLANTATION UNILATERALE

- Surdité
- Profonde avec un gain prothétique ne permettant pas le développement du langage
- Surdité sévère avec une discrimination ≤ 50% lors de la réalisation de tests d'audiométrie vocale adaptés à l'âge de l'enfant. Les tests doivent être pratiqués à 60 dB, en champ libre, avec des prothèses bien adaptées sans lecture labiale.
- Fluctuations plusieurs fois par mois et/ou lorsque les fluctuations retentissent sur le langage
- Autre (justifier) : .....

#### ➤ IMPLANTATION BILATERALE

- Surdité lié à
- Méningite
- Traumatisme
- Syndrome d'Usher
- Surdité neurosensorielle bilatérale profonde après échec/inefficacité d'un appareillage acoustique conventionnel
- Autre (justifier) : .....

### RENOUVELLEMENT

Date de primo-implantation : ...../...../.....

### IMPLANT

Justification clinique en cas de délai ≤ à 10 ans.....

### PROCESSEUR (voir feuille de demande de prêt pour renouvellement processeur Prêt-Pr02bis)

Validation Pharmacien

Nom et Signature du Médecin

Réf : Prêt-Pr 02